



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2021**

COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes Faucigny-Glières ; elle est disponible sur le site internet de la CCFG.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président de la CCFG, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 29 mars 2021 par le Conseil Communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au Service Finances de la CCFG aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 08 février 2021 au Conseil Communautaire. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la Communauté de Communes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Pour notre collectivité :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, médiathèque, service jeunesse, centre nautique (budget annexe)...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 du budget principal de la CCFG s'élèvent à **24 009 341.17 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel intercommunal, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent **39 %** des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 du budget principal de la CCFG s'élèvent à **20 542 932.50 euros**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la CCFG à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau, soit pour ce budget primitif 2021 un montant de **3 466 408.67 €** (2 500 408.67 de prélèvement et 1 186 000 de dotation aux amortissements – 220 000 € de recettes d'ordre).

Les recettes de fonctionnement des EPCI ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

	2017	2018	2019	2020
Dotation d'intercommunalité	0	0	16 793	18 385
Dotation de compensation	2 404 025	2 353 825	2 307 470	2 265 282
Minoration fiscalité (contribution redressement des finances publiques)	- 605 931	- 600 105	- 600 105	- 600 105
TOTAL DGF	1 798 094	1 753 720	1 724 158	1 683 562

Il existe trois principaux types de recettes pour une collectivité :

- Les impôts locaux : 15 149 361 €
- Les dotations et subventions versées par l'Etat, de Département, la Région : 5 929 278 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 2 217 192 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	3 875 647,00	Excédent brut reporté	450 968,17
Dépenses de personnel	8 025 392,00	Recettes des services	2 217 192,00
Autres dépenses de gestion courante	2 231 189,50	Impôts et taxes	15 149 361,00
Dépenses financières	476 000,00	Dotations et participations	5 929 278,00
Dépenses exceptionnelles	11 000,00	Autres recettes de gestion courante	214 887,00
Atténuations de produits (Attribution de compensation aux communes, FPIC et contribution au redressement des finances publiques)	5 918 704,00	Recettes exceptionnelles	6 155,00
Dépenses imprévues	5 000,00	Atténuation de charges	41 500,00
Total dépenses réelles	20 542 932,50	Total recettes réelles	24 009 341,17
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 186 000,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	220 000,00
virement à la section d'investissement	2 500 408,67		
Total général	24 229 341,17	Total général	24 229 341,17

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur le bâti : instauration d'un taux à 3%
 - Taxe foncière sur le non bâti : 3.05 % identique à 2020
 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 10.5 % identique à 2020
- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 21.67 % identique à 2020
- Gémapi : le Conseil Communautaire vote un produit (550 000 €), celui-ci est réparti entre toutes les personnes physiques et morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente aux communes membres de l'EPCI à fiscalité propre.

Le produit attendu de la fiscalité locale devrait s'élever à **13 283 012 €** selon l'état 1259 reçu récemment (y compris la fraction de TVA en compensation de la TH supprimée).

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) devraient s'élever à **2 240 956 €** soit une baisse de **1.87 %** par rapport à l'an passé.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle reste inchangée à 1701 248 €.

Par ailleurs la baisse de la fiscalité professionnelle (diminution des bases de CFE) est compensée par l'Etat à hauteur de **1 531 888 €**

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la CCFG à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la CCFG regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
solde d'investissement reporté	2 152 717,79	Virement de la section de fonctionnement	2 500 408,67
Subventions d'investissement		Affectation de résultat 2020	2 158 906,00
Dotations, fonds divers		FCTVA + Taxe d'Aménagement	1 641 769,00
Immobilisations incorporelles + subv d'équipements versées	1 958 120,07	Subventions d'investissement	4 601 950,82
immobilisations corporelles et en cours	9 331 921,15	Cessions d'immobilisations	84 000,00
Remboursement capital des emprunts	2 246 500,00	Emprunt	3 010 061,89
Autres travaux (opérations sous mandats, cpte de tiers)	1 530 455,61	Autres recettes (opérations sous mandats, cpte de tiers)	1 889 180,11
Autres dépenses	0,00	Autres recettes	367 438,13
Charges (écritures d'ordres entre sections)	520 000,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	1 486 000,00
Total général	17 739 714,62	Total général	17 739 714,62

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

L'ENFANCE ET LA PETITE ENFANCE :

- Les Participations pour la construction des restaurants scolaires de Contamine et AYZE
- La fin des travaux de la Micro-Crèche de la Côte d'Hyot qui va ouvrir ses portes début avril
- Les travaux de construction du restaurant scolaire A & J NICOLLET qui ont démarrés à l'automne dernier.

LES EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

- La poursuite des travaux de restauration du château des Sires du Faucigny (cette opération est subventionnée à 80 % par l'Etat/la Région/l'Europe/le Département)

LA VOIRIE/LES MODES DOUX/L'URBANISATION :

- Le démarrage des études pour la création d'un giratoire sur la RD 1205 à Ayze (en co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental)
- L'Aménagement de la rue du Manet/Rue d'Asnière (en co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de Bonneville)
- La Requalification de la rue des champs (également en co-maîtrise d'ouvrage avec Bonneville)
- Le cheminement piéton à Thuet
- Le Pont des Samsons à Contamine
- La dernière phase de la rue des Glières/rue de Stade à Marignier (en co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de Marignier)
- La route de Châtillon à Marignier (en co-maîtrise d'ouvrage également)
- La sécurisation de la route d'Ayze à Marignier
- La participation annuelle au Conseil Départemental pour le contournement de Marignier
- Les travaux d'aménagement de la voie verte Ecole d'Ayze
- Le début de la 1^{ère} phase des travaux du cœur de village à Contamine (route de la Barque)
- La poursuite des travaux du cœur de village de Glières-Val-De-Borne à Petit-Bornand (en co-maîtrise d'ouvrage avec Glières-Val-De-Borne)
- La poursuite des études de MOE pour la requalification du Centre de Vougy
- Des études préliminaires pour l'aménagement de voies vertes
- Des travaux de voirie divers dans l'ensemble des communes

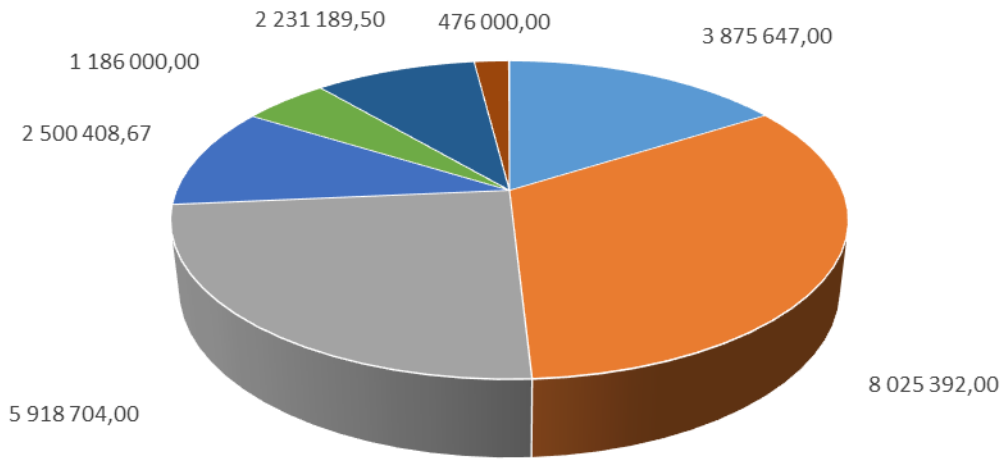
d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat
- de la Région
- du Département
- de l'Europe
- Fonds de concours
- Autres

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

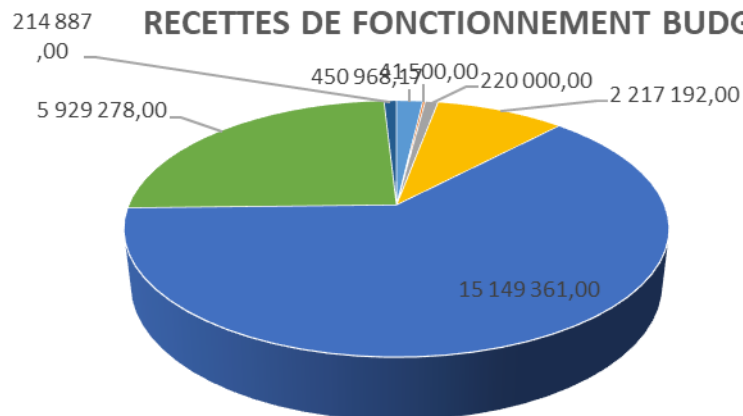
a) Recettes et dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL



- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- ATTENUATIONS DE PRODUITS
- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
- DEPENSES IMPREVUES
- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- CHARGES FINANCIERES

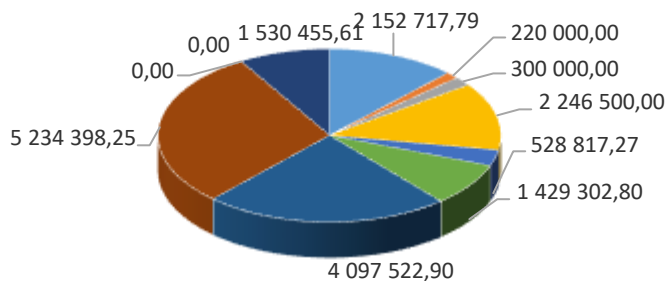
RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL



- RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE
- ATTENUATIONS DE CHARGES
- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES
- IMPOTS ET TAXES
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

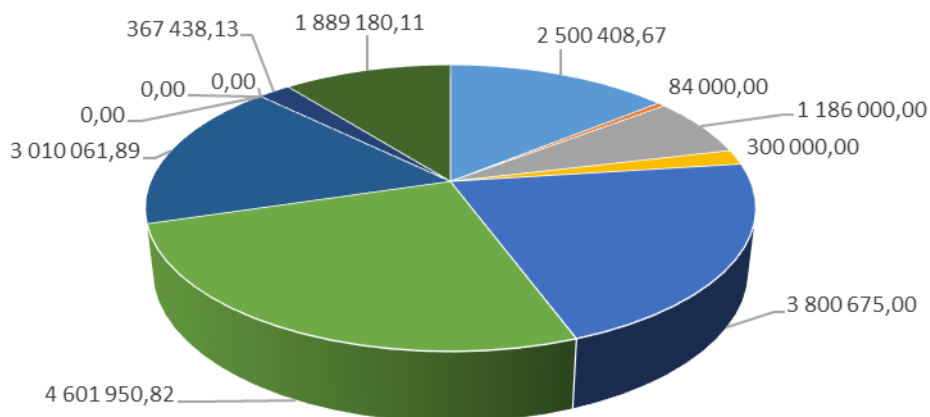
b) Recettes et dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL



- SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT
- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- OPERATIONS PATRIMONIALES
- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- IMMOBILISATIONS EN COURS
- PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

RECETTES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL



- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES
- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES
- PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
- OPERATIONS PATRIMONIALES
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES
- IMMOBILISATIONS EN COURS
- OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/population	734,4630854
Produit des impositions directes/population	541,6289238
Recettes réelles de fonctionnement/population	842,2728995
Dépenses d'équipement brut/population	403,6482381
Encours de la dette/population	801,4261105
Dotation globale de fonctionnement/population	80,08580622
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement (2)	39,07%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	75,07%
Dépenses de fonct.Dette/Recettes réelles de fonct. (2)	96,74%
Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnement (2)	47,92%
Encours de la dette/recettes de fonctionnement (2)	95,15%

c) Etat de la dette

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû était de 22.4 M € (budget principal + budgets annexes Centre Nautique et Gestion des Déchets) et la capacité de désendettement de 6.7 années.

LES BUDGETS ANNEXES

Neufs budgets annexes sont rattachés au budget principal de la CCFG :

- a. Le budget annexe du Centre Nautique
- b. Le budget annexe de la Gestion des Déchets
- c. Le budget annexe GEMAPI pour la Gestion des milieux aquatique et la prévention des inondations
- d. Cinq budgets annexes pour les zones d'activités économiques implantées sur les communes d'Ayze, Bonneville, Contamine sur Arve, Marignier et Vougy.
- e. Le budget annexe fibre optique

a) Budget Annexe du Centre Nautique

Il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 1 218 489.50 € et en investissement à 244 150 €

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les dépenses courantes (fluides, entretien du bâtiment et de ses abords, du matériel, etc...pour un montant de 518 340 €
- Les dépenses de personnel pour un montant de 664 830 €

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- Les produits des entrées, activités et cours pour un montant de 480 000 €
- La prise en charge du déficit par le budget principal pour un montant de 685 689.50 €

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Des acquisitions diverses de matériel pour le bassin et des travaux d'entretien sur le bâtiment
- Une étude relative à la création d'un espace de bien être

La section d'investissement sera financée par du FCTVA, et un emprunt à hauteur de 178 K€

b) Budget Annexe Gestion des Déchets

Il s'équilibre à 4 302 414.76 € en fonctionnement et à 1 292 945.27 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment :

- Les dépenses courantes (fluides, entretien matériel et véhicules notamment les bennes à ordures ménagères, et enlèvement des déchets dans les déchetteries et les points d'apports volontaires (collective sélective), etc...pour un montant de 1 443 125 €
- Les dépenses de personnel pour un montant de 847 294 €
- La participation au SIVOM de Cluses pour l'incinération des ordures ménagères pour un montant de 1 059 000 €

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

- | | |
|--|-------------|
| ➤ De la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : | 3 250 000 € |
| ➤ De la redevance spéciale, location de containers,
et redevance pour enlèvement déchets en déchetterie | 260 000 € |
| ➤ Remboursement de la part excédent collecte sélective
Par le SIVOM de Cluses | 75 000 € |

Comme pour le budget principal, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, pour ce budget 2021, c'est une somme de 879 861.76 € (comprenant le prélèvement pour investissement à hauteur de 659 861.76 € et la dotation d'amortissement de 220 000 €)

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Les travaux d'aménagement de points d'apports volontaires et l'acquisition de containers semi-enterrés pour un montant de plus de 1 M €
- Une étude complémentaire pour le déplacement de la déchetterie de Glières-Val-de-Borne
- Quelques travaux dans les déchetteries
- Le remplacement d'un véhicule de transport

Cette section d'investissement est financée en grande partie par l'auto financement (prélèvement sur le fonctionnement et dotation aux amortissements), mais aussi par le FCTVA sur les travaux et acquisitions pour un montant de 150 000 €.

L'appel à l'emprunt ne sera pas nécessaire sur ce budget en 2021

c) Budget annexe GEMAPI

Il s'équilibre à 773 085.41 € en fonctionnement et à 47 839.96 € en investissement

Les dépenses comprennent pour la plus grande partie la participation au SM3A et au syndicat de Bellecombe pour montant de 470 000 € ainsi que des dépenses diverses (fournitures et personnel) relatives aux travaux sur les zones humides non prises en charge par le SM3A pour un montant d'un peu plus de 280 000 €

Ces dépenses sont financées par la taxe GEMAPI adossée aux taxes foncières, habitation et cotisation foncière économique.

En investissement des reports de 2020 concernant des travaux route des Contamines à Ayze et une étude sur le réservoir de Monaz à Marignier.

d) Les budgets annexes des zones d'activités économiques

BUDGET ANNEXE ZAE d'AYZE

Il s'équilibre à :

- **470 813.80 €** en fonctionnement
- **545 768.13 €** en investissement

La vente d'un dernier lot devrait permettre la clôture de la zone des Lacs 3, l'excédent de l'ordre de **535 K€** sera ensuite reversé au budget principal.

BUDGET ANNEXE ZAE De BONNEVILLE

Il s'équilibre à :

- **3 299 987.75 €** en fonctionnement
- **3 698 431.52 €** en investissement

Sur les zones d'activités situées sur la commune de Bonneville, sont prévus :

- La fin de l'aménagement de la zone des Gravieres
- Des acquisitions de terrains dans la zone de Motte-Longue et des Fourmis et des travaux de voiries notamment dans la zone de Motte-Longue.
- Deux cessions de terrains devraient également être réalisées

Un prêt relais d'un peu plus de **1 M€** est prévu pour équilibrer ce budget.

BUDGET ANNEXE ZAE CONTAMINE SUR ARVE

Il s'équilibre à :

- **4 990 688.09 €** en fonctionnement
- **6 007 036.14 €** en investissement

Sont prévus sur les zones d'activités de Contamine :

- La poursuite des travaux d'aménagement sur les zones d'activité de la Forêt, ainsi que des acquisitions de terrains.
- Des ventes de terrains devraient également être réalisées.

Un prêt relais d'un peu plus de **1.9 M€** sera nécessaire pour équilibrer ce budget.

BUDGET ANNEXE ZAE DE MARIGNIER

Il s'équilibre à :

- **539 005.48 €** en fonctionnement
- **557 897.89 €** en investissement

Il s'agit essentiellement d'acquisitions de terrains.

L'équilibre se fera par un prêt relais à hauteur de **500 K€**.

BUDGET ANNEXE ZAE DE VOUGY

Il s'équilibre à :

- **275 780.39 €** en fonctionnement
- **271 007.38 €** en investissement

Très peu de dépenses sur cette zone. Une vente de terrain est prévue.

e) Le budget Annexe Fibre Optique

Il s'équilibre à :

- 10 000 € en fonctionnement
- 4 100 000 € en investissement

Les dépenses de fonctionnement concernent des études et en investissement, le montant inscrit correspond au rachat des réseaux de fibre optique aux communes d'Ayze et Vougy et à la Régie Electrique. Le financement de ce rachat se fera par un emprunt du même montant.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.